

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DFPE 225 Subvention et avenant n° 2 à l'association Quel Univers Inventer ? (19e) pour la Crèche parentale (19e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Quel Univers Inventer ? ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Quel Univers Inventer ? ayant son siège social 43, rue des Bois (19e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 57.567 euros est allouée à l'association Quel Univers Inventer ? (n° tiers SIMPA 19890, n° dossier 2015_01055).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2015.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO